

Ligue pulmonaire vaudoise, Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur l'exercice 2024

Lausanne, le 8 avril 2025

71745 GO/DC/DX

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la
Ligue pulmonaire vaudoise, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Ligue pulmonaire vaudoise (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et le tableau sur la variation du capital pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion qui inclut le rapport de performance, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTSuisse



Membre indépendant

Responsabilités du comité relatives aux comptes annuels

Le comité est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tisons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au comité, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 8 avril 2025

Fidinter SA

Ludovic Gothuey
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Aristide Decrauzat
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau sur la variation du capital, annexe aux comptes)

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Bilan au 31 décembre

Actif

Actif circulant

Liquidités
Créances financières vis-à-vis d'institutions liées
Créances résultant de livraisons et de prestations
Stocks
Actifs de régularisation
Actifs de régularisation vis-à-vis d'institutions liées

Actif immobilisé

Immobilisations financières

Cautions et garanties
Fonds Olivier
Titres et placements

Immobilisations corporelles

Appareils thérapies respiratoires
Mobilier
Equipements
Machines de bureau
Véhicule
Logiciel informatique (software)
Immeuble

Total de l'actif

Passif

Capitaux étrangers à court terme

Dettes résultant de livraisons et prestations
Passifs de régularisation
Emprunts hypothécaires - part à court terme

Capitaux étrangers à long terme

Emprunts hypothécaires

Capital de fonds (fonds affectés)

Fonds Olivier - capital
Fonds Olivier - c/liaison LPV
Fonds Thérapie VMAD

Capital de l'organisation

Capital libre (généré)
Fonds appareils respiratoires

Fonds Recherche
Fonds Soutien aux Prestations
Fonds Infrastructures
Fonds Ressources humaines
Fonds Prévoyance
Fonds de projet (Bénin)
Fonds Risques opérationnels

Résultat de l'exercice

Total du passif

Annexe	2024 CHF	2023 CHF
	13'700'394	8'734'143
1	7'929'028	2'801'372
2	741'286	879'214
3	3'981'170	4'130'345
4	304'889	246'954
5	624'021	546'758
5	120'000	129'500
	18'197'387	21'721'587
	31'897'781	30'455'730
	1'003'243	901'002
12	542'974	530'745
13	440'268	350'257
14	20'000	20'000
	70'000	90'000
14	70'000	90'000
	2'125'223	1'985'309
15	1'712'296	1'571'892
	362'927	363'417
	50'000	50'000
	28'699'316	27'479'420
16a	3'022'042	2'976'169
16b	2'408'737	2'408'737
	285'799	141'501
16c	1'284'000	1'389'000
16d	2'000'000	2'000'000
16e	2'000'000	2'000'000
16f	10'000'000	10'000'000
16g	48'140	18'140
16h	7'600'000	6'500'000
16i	50'599	45'874
	31'897'781	30'455'730

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Compte d'exploitation

Produits d'exploitation

Produits de campagnes de collecte de fonds et contributions publiques

Collecte nationale
Cotisations des membres
Subventions publiques
Dons

Produits de prestations (projets)

Thérapies respiratoires
Prestations à divers
Prévention et formation
Pertes sur créances résultant de ventes et de prestations

Total des produits d'exploitation

Charges d'exploitation

Charges directes de prestations (projets)

Charges de personnel
Charges liées aux locaux
Autres charges directes
Amortissements

Charges administratives

Charges de personnel
Charges liées aux locaux
Administration
Amortissements

Charges d'obtention de financements (recherche de fonds et communication générale)

Charges de personnel
Administration

Total des charges d'exploitation

Résultat d'exploitation

Résultat financier

Produits financiers
Plus value sur titres non réalisées
Moins value sur titres non réalisées
Charges financières

Résultat annuel sans résultat des fonds et éléments extraordinaires

Fonds Olivier

Charges financières
Produits financiers
Attribution au fonds
Attribution au résultat reporté

Résultat extraordinaire

Produits extraordinaires
Charges extraordinaires

Résultat locaux

Produits locaux
Charges locaux

Résultat annuel avant attribution au capital de l'organisation

Utilisation résultat reporté

Fonds de Capital libre

Attribution
Utilisation

Fonds Recherche

Attribution
Utilisation

Fonds Soutien aux Prestations

Attribution
Utilisation

Fonds de projet (Bénin)

Attribution
Utilisation

Fonds Risques opérationnels

Attribution
Transfert interne

Résultat annuel (après attributions)

Annexe	2024 CHF	2023 CHF
17	1'761'454	1'602'373
	120'000	129'500
	1'940	1'850
	1'623'304	1'462'186
	16'210	8'837
18	14'367'667	14'124'288
	14'243'043	14'061'528
	64'353	81'258
	89'148	28'411
	-28'877	-46'910
	16'129'121	15'726'661
19	-12'802'351	-12'449'475
	-6'170'050	-5'866'223
	-309'042	-263'604
	-4'104'699	-4'239'614
	-2'218'559	-2'080'034
20	-2'539'648	-2'724'744
	-1'060'528	-1'275'319
	-96'842	-95'745
	-1'355'516	-1'249'481
	-26'761	-104'199
	-150'978	-96'108
	-66'470	-38'581
	-84'508	-57'527
	-15'492'976	-15'270'327
22	636'144	456'334
	567'784	315'869
	135'191	94'454
	479'867	271'136
	0	0
	-47'274	-49'721
	1'203'928	772'203
23	0	0
	-19'048	-18'444
	159'452	130'179
	-20'000	-20'000
	-120'404	-91'735
24	-9'164	167'036
	1'772	167'565
	-10'936	-529
25	25'132	14'769
	44'937	43'510
	-19'804	-28'741
	1'219'897	954'009
	45'874	57'227
	-45'874	-57'227
	-45'874	-57'227
	0	0
	-144'298	88'850
	-291'258	-131'436
	146'960	220'286
	105'000	0
	0	0
	105'000	0
	-30'000	3'016
	-30'000	0
	0	3'016
	-1'100'000	-1'000'000
	-1'100'000	-1'000'000
	0	0
	50'599	45'874

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Tableau de flux de trésorerie (en CHF), RPC 6 - 2016

A	Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	2024	2023
Résultat de l'exercice avant résultat des fonds	1'219'897	954'008	
+ Amortissement d'immobilisations corporelles	2'259'320	2'118'234	
+ Amortissement d'immobilisations financières	0	0	
+ Amortissement d'immobilisations incorporelles (Augmentation/Perte nette de vente d'immobilisations financières)	0 -13'997	79'999 0	
+/- Diminution / (Augmentation) créances	287'103	682'200	
+/- Diminution / (Augmentation) titres	-461'202	0	
+/- Diminution / (Augmentation) stocks	-57'935	-22'722	
+/- Diminution / (Augmentation) comptes de régularisation actif	-67'763	-61'662	
+/- Augmentation / (Diminution) dettes financières à court terme	0	428'526	
+/- Augmentation / (Diminution) autres dettes à CT et comptes de régularisation de passif	102'241	8'066	
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	3'267'664	4'186'649	
B	Flux financiers provenant de l'activité d'investissement		
- (Investissements) en immobilisations corporelles	-2'770'616	-2'401'758	
- (Investissements) en immobilisations financières	-252'089	-772'022	
- (Investissements) en immobilisations incorporelles	0	0	
+ Désinvestissements immobilisations corporelles	179'455	136'217	
+ Désinvestissements immobilisations financières	4'723'242		
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	1'879'992	-3'037'563	
C	Flux financiers provenant de l'activité de financement		
+/- Augmentation / (Diminution) des dettes financières à long terme	-20'000	-20'000	
+/- Augmentation / (Diminution) d'autres dettes à long terme			
Flux financiers provenant de l'activité de financement	-20'000	-20'000	
Flux net de trésorerie	5'127'656	1'129'086	
D	Augmentation des disponibilités		
Existant initial disponibilités (1.1.20xy)	2'801'372	1'672'285	
(Existant final) disponibilités (31.12.20xy)	7'929'028	2'801'372	
Variation des disponibilités	5'127'656	1'129'086	

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Tableau de variation du capital (en CHF)

Moyens provenant du financement propre	Annexe	Existant au 01.01.2024	Dotation	Produits / Transfert de fonds internes	Utilisation	Existant au 31.12.2024
Capital libre (généré)	a	2'976'169		45'874		3'022'042
Réserve de réévaluation appareils respiratoires	b	2'408'737				2'408'737
Fonds Recherche	c	141'501	291'258		-146'960	285'799
Fonds Soutien aux Prestations	d	1'389'000			-105'000	1'284'000
Fonds Infrastructures	e	2'000'000				2'000'000
Fonds Ressources humaines	f	2'000'000				2'000'000
Fonds Prévoyance	g	10'000'000				10'000'000
Fonds de projets (Bénin)	h	18'140	30'000			48'140
	i	6'500'000	1'100'000			7'600'000
Capitaux propres		27'433'546	1'421'258	45'874	-251'960	28'648'718
Résultat de l'exercice		45'874	50'599	-45'874		50'599
Capital total		27'479'420	1'471'857	0	-251'960	28'699'316
Moyens provenant de fonds avec affectation limitée						
Fonds Olivier - Capital		1'571'892	20'000	120'404		1'712'296
Fonds Olivier - avance de fonds LPV		363'417	-490			362'927
Fonds Thérapies (VMAD)		50'000				50'000
Capital des fonds avec affectation limitée		1'985'309	19'510	120'404	0	2'125'223

Moyens provenant du financement propre	Annexe	Existant au 01.01.2023	Dotation	Produits / Transfert de fonds internes	Utilisation	Existant au 31.12.2023
Capital libre (généré)	a	2'918'942		57'227		2'976'169
Réserve de réévaluation appareils respiratoires	b	2'408'737				2'408'737
Fonds Recherche	c	230'351	131'436		-220'286	141'501
Fonds Soutien aux Prestations	d	1'389'000				1'389'000
Fonds Infrastructures	e	2'000'000				2'000'000
Fonds Ressources humaines	f	2'000'000				2'000'000
Fonds Prévoyance	g	10'000'000				10'000'000
Fonds de projets (Bénin)	h	21'156			-3'016	18'140
Fonds Risques opérationnels	i	5'500'000	1'000'000			6'500'000
Capitaux propres		26'468'185	1'131'436	57'227	-223'302	27'433'546
Résultat de l'exercice		57'227	45'874	-57'227		45'874
Capital total		26'525'412	1'177'310	0	-223'302	27'479'420
Moyens provenant de fonds avec affectation limitée						
Fonds Olivier - Capital		1'460'157	20'000	91'735		1'571'892
Fonds Olivier - avance de fonds LPV		364'078	-661			363'417
Fonds Thérapies (VMAD)		50'000				50'000
Capital des fonds avec affectation limitée		1'874'235	19'339	91'735	0	1'985'309

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation 2024

Principes généraux de présentation des comptes

Les comptes annuels 2024 de la Ligue pulmonaire vaudoise (LPV) ont été établis selon les normes comptables Swiss Gaap RPC et plus particulièrement en référence à la norme 21 propre aux organismes à but non lucratif, ainsi que selon les normes Zewo.

Les états financiers 2024 comprennent le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital, le tableau de flux de trésorerie, l'annexe aux comptes et le rapport de performance.

Le compte d'exploitation comprend le résultat d'exploitation, le résultat hors exploitation et les variations des fonds (affectés et libres).

Conformément à la méthodologie Zewo, le résultat d'exploitation distingue les charges directes de prestations (projets), les charges administratives et les charges d'obtention de financements (collecte de fonds et publicité générales), pour déterminer la structure des coûts (charges par fonction) des organisations à but non lucratifs. La distinction s'appuie sur la base de la comptabilité analytique.

La LPV est désormais soumise au contrôle ordinaire (contrôle restreint jusqu'en 2017) et de ce fait a mis en place et formalisé son système de contrôle interne (SCI), lequel fait l'objet d'une appréciation de la part du réviseur.

Principes d'évaluation

- Les fondements de la présentation des comptes et de l'établissement des rapports sont basés sur les Swiss Gaap RPC fondamentales et son cadre conceptuel.
- Le principe de l'évaluation distincte de l'actif et du passif a été retenu; sauf indication contraire, l'évaluation des postes du bilan s'effectue à la valeur nominale à la date du bilan.
- Les titres des actifs circulants sont évalués à leur valeur boursière à la date du bilan.
- Conformément aux Swiss Gaap RPC, les titres de placements (soit placés pour une durée supérieure à une année), sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs.
- Les immobilisations corporelles (y.c. les immeubles) sont inscrites à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.
- Les stocks sont présentés à leur valeur d'acquisition déduction faite des corrections de valeur nécessaires.
- Les avoirs et les dettes en devise étrangère sont intégrés au bilan selon le cours de fin d'année retenu par l'administration fédérale des contributions. Les transactions effectuées en cours d'année sont converties sur la base du cours à la date de la transaction.
- Les charges et les produits présentés correspondent par principe aux charges et aux produits bruts et sont rattachés à l'exercice au cours duquel ils ont été enregistrés.

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation 2024

Explications sur les postes du bilan et du compte d'exploitation

1. Liquidités

Les liquidités représentent un montant total de CHF 7'929'028 et se répartissent comme suit :

Liquidités	2024	2023
Caisse	3'072	4'250
Comptes postaux	681'491	837'968
Compte bancaire	7'244'465	1'959'154
Total au bilan	7'929'028	2'801'372

2. Créances financières vis-à-vis d'institutions liées

Créances vis-à-vis d'institutions liées	2024	2023
Fonds Olivier, compte courant interne	362'927	363'417
Ligue pulmonaire suisse	0	2'222
aduna romandie, compte-courant	378'360	513'575
Total au bilan	741'286	879'214

Le montant de CHF 378'360 dû par *aduna romandie* représente le solde du compte courant entre les deux institutions qui enregistre les transactions financières diverses en cours d'année.

3. Créances résultant de livraisons et prestations

Ce poste est intégralement composé de créances vis-à-vis de débiteurs pour les locations, ventes, installation, maintenance d'appareils, et cours donnés aux clients, soit les activités principales de l'organisation. Il y a une correction de valeur estimée pour les risques de pertes, selon les risques connus à ce jour.

Créances résultant de livraisons et prestations	2024	2023
Débiteurs thérapies respiratoires	3'954'388	3'908'416
Débiteurs activités de prévention et financement résiduel	57'627	142'142
Ducroire	-73'900	-55'700
Impôt anticipé	43'055	37'023
Décompte TVA dernier trimestre	0	98'464
Total au bilan	3'981'170	4'130'345

4. Stocks

Les stocks d'accessoires des appareils respiratoires sont valorisés à leur valeur d'achat.

Stocks	2024	2023
Stocks	304'889	246'954
Total au bilan	304'889	246'954

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation 2024

5. Actifs de régularisation

Le compte comprend les montants suivants :

Actifs de régularisation	2024	2023
DGS, mandat tuberculose – solde à recevoir	199'084	167'766
DGS : financement résiduel - provision solde à recevoir	317'545	261'527
Facture 2 ^e semestre VMAD (aux fournisseurs)	73'839	55'502
Paiements de charges année N+1	33'553	61'963
Total au bilan	624'021	546'758

Actifs de régularisation institutions liées	2024	2023
LPS : collecte nationale N à recevoir	120'000	129'500
Total au bilan	120'000	129'500

6. Cautions et garanties

Cette position comprend les garanties de loyer pour des locaux des centres de consultations externes.

Cautions et garanties	2024	2023
UBS 243-360182.MMY – Yverdon	4'600	4'580
UBS 243-360182.MOE – Payerne	2'712	2'700
UBS 243-360182.MNB – Clarens	5'405	5'380
Garantie télécommandes parking	1'150	1'100
UBS 240-953046.MKY – Aigle	7'632	7'598
Raiffeisen – Places parc Nyon	1'091	1'085
Raiffeisen – Nyon	16'237	16'146
Raiffeisen – Yverdon	13'216	0
Raiffeisen – Nyon places de parc	542	0
Total au bilan	52'585	38'589

7. Placements du Fonds Olivier

(Voir également chiffre 18)

Fonds Olivier	2024	2023
UBS 360180.01	14'982	17'378
UBS 360180.02	19'093	17'759
Titres	2'027'733	1'889'721
Impôt anticipé	13'415	10'451
Total au bilan	2'075'223	1'935'309

Les placements du Fonds comprennent les capitaux gérés par UBS SA. L'évolution de ces capitaux dépend essentiellement des marchés boursiers. Seuls les revenus des capitaux peuvent être utilisés, notamment pour le soutien à des projets de Recherche.

Les titres sont évalués à leur valeur boursière à la date du bouclage.

Ce Fonds est administré par le Comité de la Ligue pulmonaire vaudoise dans le respect du règlement d'utilisation et du règlement de placements, notifiés dans le règlement de gestion du Fonds en vigueur dès le 11 novembre 2020.

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation 2024

8. Titres et placements

	2024	2023
Placements obligataires - Suisse	957'021	933'568
Placements obligataires - Internationale	2'610'599	2'530'876
Placements en actions - Suisse	1'038'013	937'559
Placements en actions - Monde	1'066'525	973'076
Placements en actions - Marchés émergents	361'335	273'395
Placements immobiliers	747'580	642'550
Placements à terme fixe	1'000'000	5'500'000
Total au bilan	7'781'073	11'791'024
Valeur boursière	7'781'073	11'791'024

Les liquidités non nécessaires à l'exploitation ont été placées dans un portefeuille titres en 2021 par le biais d'un mandat de gestion confié à UBS SA. Deux nouveaux placements à terme venant à échéance en juin et juillet 2024 ont été effectués auprès de la Banque Raiffeisen. Ces placements ont été avalisés par le Comité et le mandat de gestion suit les mêmes directives (OPP2) que le mandat du Fonds Olivier.

9. Immobilisations corporelles

	Appareils	Mobilier	Equip.	Machines	Mobilier physio	Véhicules	Total
Durée d'amortissement	4 ans	8 ans	3 ans	3 ans	5 ans	5 ans	
Situation au 01.01.24	4'321'662	38'600	700	2	23'700	5'800	4'390'464
Entrées	2'741'612	7'913	916			21'091	2'750'441
Sorties	-180'371						-180'371
Situation au 31.12.24	6'882'903	46'513	1'616	2	23'700	26'891	6'970'130
Amortissements	-2'142'459	-8'243	-600		-7'900	-10'018	-2'169'220
Valeur comptable 31.12.2024	4'740'444	38'269	1'016	2	15'800	16'874	4'812'405

10. Logiciel

L'actif incorporel se compose du logiciel Eole, logiciel de gestion des dossiers patients, développé par la Ligue pulmonaire vaudoise et qui a remplacé dès le 1^{er} janvier 2015, le logiciel I-Care. Dès lors, il a fait l'objet de développements continus et a été vendu à quelques ligues cantonales à partir de 2019. Il a été entièrement amorti sur 3 ans.

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation 2024

11. Immeuble

Immeuble	Valeur au 01.01.2024	Investissements 2024	Amortiss. 2024	Valeur au 31.12.2024
6e étage (hors expl)	738'817		9'400	729'417
5e étage (1/2)	420'200		5'300	414'900
5e étage (2/2)	1'541'100		19'300	1'521'800
Places de parc	205'083		2'600	202'483
Aménagements	624'500		51'500	573'000
Aménag. 6e (hors expl)	36'500		2'000	34'500
	3'566'200	0	90'100	3'476'100

La Ligue pulmonaire suisse préconise un amortissement de 50 ans pour les valeurs immobilières. Par le fait que l'immeuble est construit sur un terrain en droit de superficie, la Ligue pulmonaire vaudoise a décidé d'amortir sur la durée du droit de superficie.

L'immeuble a été acheté en 1986 pour une valeur de CHF 1'387'000 avec un droit de superficie qui courait jusqu'en 2040. Ce droit a été prolongé jusqu'en 2103 sur une décision prise en 2010 par la Ville de Lausanne, propriétaire du terrain. Le calcul de l'amortissement de l'immeuble a été effectué jusqu'en 2009 sur la base d'une durée de 54 ans. Dès 2010, l'amortissement est calculé sur la valeur résiduelle de l'immeuble au 31 décembre 2009, et sur une durée de 93 ans compte tenu de l'extension de la durée du droit de superficie.

La moitié du 5^{ème} étage a été achetée en 2009 et a été amortie sur la base de 94 ans soit sur la base du droit de superficie accordé jusqu'en 2103.

La deuxième moitié du 5^{ème} étage, achetée en 2020 est également amortie sur la base du droit de superficie soit jusqu'en 2103 (83 ans).

Pour les transformations et aménagements locaux, l'amortissement est calculé sur une durée de 20 ans étant donné la nature des travaux (cloisonnements, peinture, remplacement des fenêtres, changement de moquettes).

Des transformations ont eu lieu en 2021 afin de regrouper tous les collaborateurs sur le 5^{ème} étage. Le 6^e étage est entièrement destiné à la location depuis 2022.

12. Dettes résultant de livraisons et prestations

Le poste se compose comme suit :

Dettes résultant de livraisons et prestations	2024	2023
Créanciers	371'574	530'745
Décompte TVA dernier trimestre	89'911	0
Décompte semestriel LPS	81'489	0
Total au bilan	542'974	530'745

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation 2024

13. Passif de régularisation

Le poste se compose comme suit :

Passifs de régularisation	2024	2023
Dettes charges sociales	4'787	3'065
Indémnités pertes de gain à remb.	0	39'238
Attentes débiteurs (remb. assurances et divers)	11'139	24'243
Charges diverses – factures à recevoir	47'343	12'000
Paiements créanciers divers – erreur de date	158'239	0
Soldes vacances/HS et div. frais N payés par les salaires N+1	50'760	68'711
Décompte OFAS – excédent calculé	163'000	198'000
Allocations de fonds à verser	5'000	5'000
Total au bilan	440'268	350'257

14. Emprunts hypothécaires

Cette rubrique comprend le financement hypothécaire octroyé par UBS SA pour l'achat de la moitié du 5ème étage de l'immeuble à l'avenue de Provence 4 à Lausanne, en 2009, ainsi que pour l'acquisition de huit places de parc, dans le parking intérieur de la PPE Centre Provence III/IV, en 2012.

Au 31 décembre 2024, le financement ne comprend plus qu'un prêt à durée fixe :

- CHF 90'000, 22.07.2016 – 22.07.2026, taux fixe de 2.10%.

La part d'amortissement de l'hypothèque qui sera remboursée en 2025, soit CHF 20'000, est reclassée dans les dettes à court terme. Ce qui porte la dette à long temps à **CHF 70'000**.

Le prêt est garanti par une cédule hypothécaire de 1^{er} rang.

15. Capital de fonds (fonds affectés)

Le Fonds Olivier a été constitué avant 1975 et découle d'un legs de la Doctoresse Olivier. A l'origine son but était de financer les retraites des infirmières (le 2^{ème} pilier n'existe pas encore). Ce Fonds, aujourd'hui, a pour but de fournir des contributions de soutien, notamment à la Recherche. Une commission d'attributions a été constituée qui octroie des soutiens selon les critères ressortant du Règlement de Gestion.

Le Fonds Thérapies (Ventilation Mécanique à Domicile – VMAD) a été constitué en 2011 suite à un legs de CHF 50'000 reçu dans le courant 2011 et, conformément aux volontés du donateur, sera destiné à soutenir les prestations des thérapies liées à la Ventilation Mécanique à Domicile.

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation 2024

16. Capital de l'organisation

Les mouvements des capitaux durant l'exercice sous revue sont détaillés dans le tableau de variation du capital.

Leurs buts sont détaillés ci-après :

a. *Capital libre (généré)*

Il s'agit du cumul des résultats passés qui ont été générés par l'activité de la Ligue pulmonaire vaudoise. Ce poste est à la libre disposition de l'organisation.

b. *Fonds appareils respiratoires*

Ce Fonds découle du réajustement des amortissements des appareils respiratoires suite à la mise en production du nouveau logiciel de gestion des patients, Eole, au 1^{er} janvier 2015. Dès lors, les amortissements sont calculés proportionnellement à leur date d'acquisition et non plus en fonction de l'année d'acquisition. Ce calcul plus précis qu'auparavant a abouti à un ajustement des appareils respiratoires au bilan de CHF 1'408'737.

Le changement de la durée de vie des amortissements des appareils en 2016, de 3,5 ans à 4 ans, a abouti à un ajustement des appareils de CHF 624'599. Aussi, le Comité a approuvé l'augmentation du Fonds à hauteur de CHF 1'000'000, ce qui le porte à CHF 2'408'737 dès le 31 décembre 2016.

Ce Fonds a pour but de couvrir le risque lié à la perte de valeur des appareils en cas d'évolution technologique importante, voire en cas de modification du mode de financement actuel, basé principalement sur la location des appareils.

c. *Fonds Recherche*

Fonds constitué pour soutenir des projets de Recherche, notamment :

- la création d'un Fonds de recherche national (LPS)
- des projets de recherche au niveau cantonal

Ce Fonds est alimenté par le montant de la collecte nationale si les résultats d'exploitation le permettent ainsi que par les revenus du Fonds Olivier.

d. *Fonds Soutien aux Prestations*

Ce Fonds est destiné à soutenir les prestations déployées par La Ligue pulmonaire vaudoise, notamment en cas d'une perte de financement, d'une réorganisation ou de tout autre besoin exceptionnel et ponctuel.

e. *Fonds Infrastructures*

Ce Fonds est destiné à l'entretien général des infrastructures, en particulier l'immeuble, mais peut aussi servir à tout bien de la Ligue pulmonaire vaudoise.

f. *Fonds Ressources humaines*

Fonds constitué pour couvrir des mesures en faveur du personnel, en principe collectives. Ce Fonds peut également servir en cas de modification importante de l'activité qui pourrait aboutir à un plan social, ou pour permettre le financement de mesures transitoires en cas de changement technologique important des appareils respiratoires.

g. *Fonds Prévoyance*

Ce Fonds est destiné à couvrir les risques latents découlant de la sous-capitalisation de la Caisse de prévoyance (caisse parapublique) et se justifie notamment par le risque de changement de régime de la Caisse qui est actuellement en primauté des prestations et qui pourrait être amenée à moyen / long terme à basculer en primauté des cotisations. Le montant du risque n'a pas pu être évalué par le gérant de la Caisse.

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation 2024

h. Fonds de projet (Bénin)

La LPV soutient depuis de nombreuses années des projets respiratoires au Bénin en coopération avec des organisations médicales du pays. Pour assurer une pérennité du financement de projets en cours, le comité a décidé de constituer un Fonds en 2018.

i. Fonds Risques opérationnels

Ce Fonds est constitué pour couvrir les risques liés aux activités de la Ligue et notamment eu égard aux modifications tarifaires importantes ce qui pourrait aboutir à revoir le modèle d'affaires actuel. Le montant du Fonds représente environ la moitié du budget annuel actuel et couvre ainsi environ 6 mois d'activité.

17. Produits provenant des campagnes de collectes de fonds

Collecte nationale

La part de la collecte nationale provient des campagnes effectuées par la Ligue pulmonaire suisse, dont le résultat net est réparti aux ligues cantonales en fonction d'une clé de répartition. Le montant de CHF 120'000 est une provision, le résultat définitif sera communiqué durant le 1^{er} semestre 2025.

Cotisations des membres

La cotisation annuelle est de CHF 20 par membre.

Subventions publiques

	2024	2023
OFAS, prestations psycho-sociales	590'758	589'861
DGS, mandat tuberculose	357'651	323'236
DGS, financement résiduel	674'895	549'089
Total	1'623'304	1'462'186

La subvention fédérale versée par l'Office fédérale des assurances sociales (OFAS) découle du contrat de prestations signé entre la Ligue pulmonaire suisse et l'OFAS pour la période de 2024 à 2027.

Les prestations sont financées sur la base du nombre d'heures effectuées, dans le cadre du volume contractuel, à un tarif horaire de CHF 86 et les cours par demi-jour ou journée et en fonction du nombre de participants.

La subvention de la Direction Générale de la santé du canton de Vaud (DGS) découle d'un mandat attribué pour les mesures en faveur de la lutte contre la tuberculose. Leur coût effectif est remboursé sur la base de la comptabilité analytique. Une convention de prestations a été signée le 20 juin 2022, portant sur la période 2022 à 2026, entre le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) – Direction Générale de la Santé (DGS) et la Ligue pulmonaire vaudoise.

Par ailleurs, un contrat de mandat a été signé courant 2015 avec la DGS, reconnaissant à la Ligue pulmonaire le statut d'OSAD privée (Organisme de soins à domicile). Ainsi, les prestations de Conseils & Soins bénéficient d'un financement de la valeur résiduelle, destiné à couvrir la part du coût non pris en charge par l'assurance-maladie. Les montants ont été fixés par un arrêté du Conseil d'Etat du canton de Vaud adopté en date du 23 mai 2012.

Dons / Legs

Il s'agit de dons divers provenant de personnes privées ou d'Institutions.

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation 2024

18. Produits de prestations (projets)

Les produits des prestations se composent principalement des produits des thérapies à domiciles.

Pertes sur créances résultant de ventes et de prestations

L'augmentation de la correction de valeur pour risques sur créances est de CHF 18'200 pour 2024.

La correction de valeur pour risques sur créances est en relation avec une évaluation des risques réels tels que prévu par les Swiss Gaap RPC.

19. Charges directes de prestations (projets)

Charges de personnel

Les charges du personnel comprennent tous les salaires de l'association à l'exception des salaires direction et administration ainsi que les salaires du personnel de la réception pour lesquels un forfait de 20% a été imputé aux charges directes. Sont compris également, les charges sociales et autres charges du personnel.

Charges liées aux locaux

Les charges de locaux sont réparties entre charges directes et administrative selon une clé de répartition basée sur les postes de travail.

Autres charges directes

	2024	2023
Entretien des appareils respiratoires	165'954	168'612
Achats d'appareils (destinés à la revente)	190'831	136'217
Autres appareils de mesure	2'473	443
Masques	1'207'465	1'128'356
Autres accessoires	878'135	863'019
Achat d'oxygène	788'206	1'023'156
Enquêtes d'entourage + DOT (Tuberculose)	25'771	53'421
Aides financières individuelles	31'571	29'250
Contribution à la LPS	461'605	443'782
Projets de prévention LPV	10'434	18'214
Contribution au Marcheton	5'125	5'000
Contribution à la Recherche	172'520	237'286
Cours et conférences	32'511	22'923
Charges de véhicules	19'616	17'061
Assurance mobilière	5'302	16'155
Électricité	16'053	9'910
Charges de communication	91'130	66'809
Total	4'104'699	4'239'614

20. Charges administratives

Les charges de personnel comprennent les salaires de la direction et administration ainsi que les charges de personnel de la réception.

Administration

Les charges administratives comprennent notamment les charges de communication institutionnelle, gestion financière, personnel, informatique, et les frais généraux (matériel de bureau, imprimés, photocopies, téléphones, frais de ports, assurances, etc.).

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation 2024

21. Charges d'obtention de financements (collecte de fonds et publicité générales)

Les charges d'obtention de financements comprennent le temps consacré à de la recherche de fonds par les collaborateurs de la Ligue pulmonaire vaudoise, sachant que la majorité de la recherche de fonds est réalisée par la Ligue pulmonaire suisse.

22. Résultat financier

Les charges financières découlent principalement des moins-values sur titres non réalisées et des frais de mandat de gestion de fortune mais également de frais postaux et bancaires liés aux frais de transactions et de gestion des comptes.

23. Fonds affectés (Fonds Olivier)

Se référer également au chiffre 15 ainsi qu'au tableau de variation du capital

Fonds Olivier	2024	2023
Revenus des titres	16'286	25'982
Plus-value sur titres	143'166	104'197
Total produits	159'452	130'179
Frais bancaires	19'048	18'444
Moins-values sur titres	0	0
Résultat avant affectation	140'404	111'735
Utilisation (-) / Attribution au Fonds	140'404	111'735
Résultat	0	0

24. Résultat extraordinaire

Produits extraordinaires	2024	2023
Galland solde charges PPE	9'367	7'253
Remboursement TVA période 2017-2020	0	0
Ecart PT décompte OFAS	0	38'845
Ecart collecte nationale	- 8'242	11'437
Swica participation excédent 2020-2022	0	105'657
Encaissement anciens débiteurs	0	0
Divers produits	647	4'373
Total	1'772	167'565

Charges extraordinaires	2024	2023
Ecart collecte nationale précédente	0	0
Facture adunaromandie – répartition coûts solde 2022	7'512	529
Diverses charges	3'424	529
Total	10'936	529
Total selon compte d'exploitation	-9'164	167'036

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation 2024

25. Résultat locaux

La LPV est propriétaire des 5ème et 6ème étages dans leur totalité.

Les équipes de la LPV sont réunies sur le 5ème étage. Le 6ème étage est loué à aduna romandie, Diabètevaud et ELG assurances. Cet étage comprend également les salles de conférence partagées entre la LPV et les locataires.

Les revenus et charges propres aux surfaces louées sont considérés comme hors exploitation et présentés sous cette rubrique.

Indemnités versées aux membres de l'organe dirigeant

Le comité de la Ligue pulmonaire vaudoise exerce sa fonction à titre bénévole. Aucune rémunération n'est versée.

Prestations à titre gratuit

Aucune prestation gratuite au sens des Swiss Gaap RPC n'a été reçue ou effectuée en 2024.

Engagements envers les projets non mentionnés au bilan

Tous les engagements envers les projets de la Ligue pulmonaire vaudoise sont correctement présents dans le bilan de l'organisation.

Transactions avec des parties liées

Les institutions liées à la Ligue pulmonaire vaudoise se composent d'*aduna romandie* et de la Ligue pulmonaire suisse. Il est fait référence aux créances, respectivement dettes qui sont présentes au bilan (chiffre 13 de la présente annexe).

Différentes transactions ont lieu durant l'année principalement en lien avec la gestion des salaires et charges sociales.

Honoraires de l'organe de révision

	2024	2023
Prestations de révision (HT)	12'000	12'000

Événements après le jour de référence de la clôture du bilan

Aucun évènement significatif connu ne s'est produit qui aurait pu influencer les comptes annuels.